

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 27 AOÛT 2010

Étaient présents : MM. SCHIBER – BAUDOIN - BANDELIER – TERREAUX – CLEMENCELLE – OUDET - DEBRAY – GODEY – BOYON – LOCATELLI - Mlles CONTET - PORTA

Absents excusés : Mme A. AUSSARESSES (pouvoir à Mlle PORTA)
M. Y. ALTMEYER (pouvoir à Mr CLEMENCELLE)
M. G. PFLIEGER (pouvoir à Mr SCHIBER)

Secrétaire de séance : Mlle Laurence PORTA
Le Maire ouvre la séance à 20 h 05

I Informations

Au cours du dernier Conseil Municipal, les points suivants ont été abordés :

✓ Cimetière

La société FINALYS a remis une photographie aérienne du « Ciel dans vos images » sur laquelle figure les tombes de l'ancien cimetière ainsi que le plan du nouveau. Celle-ci sera affichée à l'entrée de l'ancien cimetière.

✓ Fleurissement

Suite au dépérissement anormal des fleurs, la société Naturalis a communiqué les conclusions de son rapport. Il s'agirait d'un produit désherbant ; l'analyse du terreau des jardinières est en cours.

✓ Commerce

Le Maire fait part de la vente du Café des Sports.

✓ Guerre d'Indochine

Des précisions seront demandées à l'ONAC concernant l'inscription aux Monuments aux Morts de trois militaires décédés en Indochine.

✓ Trésor Public

Le Maire relate les envois de lettres d'avertissement et de commandement à payer concernant le règlement de l'assainissement. Il s'agit d'une regrettable erreur de la Trésorerie. Une lettre d'excuses a été adressée à chaque intéressé.

II Taxe d'urbanisme : demande de remise gracieuse

Deux demandes de remise gracieuse ont été formulées concernant des retards de paiement de la Taxe Locale d'Urbanisme.

Ces deux demandes ont été transmises par les particuliers aux services fiscaux. Ces derniers demandent à l'assemblée délibérante de la Commune de statuer sur ces dossiers.

Considérant le bien fondé des motifs invoqués par les particuliers, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable aux demandes de remise gracieuse des pénalités.

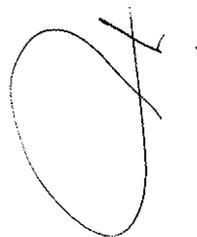
III Vente de bois à des particuliers

Suite à l'abattage de certains résineux dans la réserve naturelle, le Conseil Municipal décide de vendre le bois qui sera produit à Mr LOCATELLI Aurélien et Mme BOMMÉ Sandra au prix de 25 €uros le m³ pour un total de 29 m³ estimé par L'Office National des Forêts.

Frotey-lès-Vesoul, le 3 Septembre 2010.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal crossbar, resembling the letters 'JMS'.